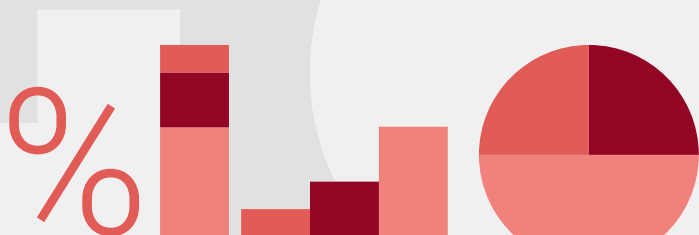


Actualités OFS



20 Situation économique et sociale de la population

Neuchâtel, décembre 2019

Égalité pour les personnes handicapées

Enfants et handicap en 2017

Le nombre d'enfants ayant un handicap est difficile à estimer précisément, car il dépend de la définition et du degré de sévérité que l'on retient. En cumulant différentes sources (ménages privés et institutions spécialisées), quelque 10 000 enfants semblent confrontés à un handicap important, et environ 44 000 autres à un handicap plus léger. Leur nombre augmente avec l'âge et les filles apparaissent moins concernées que les garçons.

L'enfance est largement associée à des images positives d'insouciance et de joie. Pourtant, les enfants ne sont pas à l'abri des difficultés: des problèmes de santé ou des particularités biologiques, notamment, peuvent limiter leur capacité à vivre comme les autres enfants de leur âge.

Cette publication regroupe diverses informations sur le nombre d'enfants de 0 à 14 ans pouvant être considérés, d'une manière ou d'une autre, comme ayant un handicap. Elle se base sur différentes statistiques disponibles, qui présentent chacune une facette de la situation de ces enfants. Selon la statistique de la population résidente permanente (STATPOP), les 0-14 ans étaient 1,269 millions au 31.12.2017.

Enfants dans les ménages privés

L'enquête suisse sur la santé permet une première estimation du nombre d'enfants ayant un handicap. En 2017, 98 000 personnes habitant dans un ménage privé vivaient avec au moins un enfant confronté au handicap. Une petite minorité comptait même plusieurs enfants dans cette situation. On peut ainsi estimer à 52 000 le nombre d'enfants avec handicap vivant dans un ménage privé cette année-là, soit 4,2% des enfants pour qui la

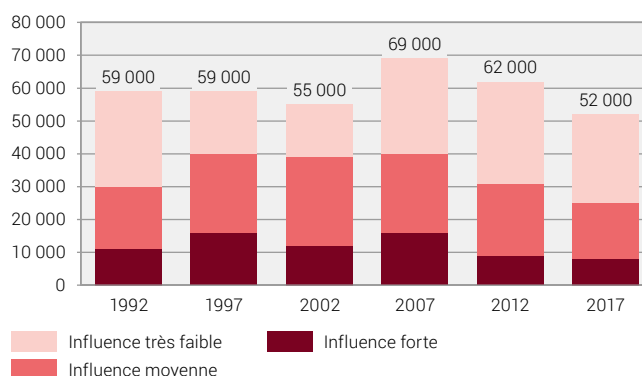
question a été posée. Pour une large majorité, le handicap n'avait pas d'influence notable sur leur vie quotidienne. Par contre, 8000 enfants (0,6%) avaient un handicap qui, d'après l'évaluation de la personne ayant répondu à l'enquête, influençait fortement leur capacité à vivre comme les autres enfants de leur âge.¹ Ces chiffres sont restés relativement stables depuis 1992.

Le handicap augmente avec l'âge (de 9000 pour les 0-4 ans à 20 000 pour les 5-9 ans et 24 000 pour les 10-14 ans). En effet, chaque année vécue augmente la probabilité d'avoir

Enfants avec handicap selon l'influence du handicap, de 1992 à 2017

0-14 ans, dans les ménages privés

G1



Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2019

¹ Si la plupart des quelque 7000 enfants recevant une allocation pour impotents de l'AI se retrouvent dans ce groupe, cela donne une idée de la proportion qui nécessite des soins quotidiens conséquents de la part de leur entourage.

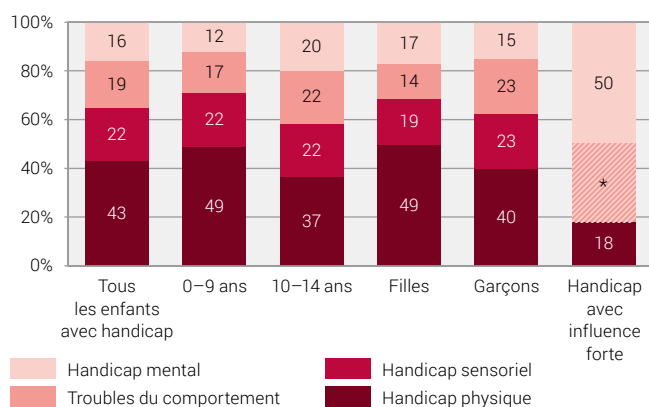
L'enquête suisse sur la santé interroge des personnes de 15 ans et plus vivant en ménage privé sur la base d'un échantillon d'environ 20 000 personnes répondant à une interview téléphonique puis à un questionnaire écrit. Une série de questions porte sur les enfants de moins de 15 ans dans le ménage (les trois plus jeunes), dont: «Ces enfants souffrent-ils d'un quelconque handicap? Si oui, ce handicap a-t-il une influence sur l'aptitude à fréquenter l'école ou à entreprendre d'autres activités habituelles pour des enfants de cet âge?» (questionnaire écrit 2017). L'information reflète le regard que la personne interrogée porte sur les enfants vivant avec elle, indépendamment de critères de handicap reconnus. En raison de la méthode utilisée, ces résultats sont à considérer comme des ordres de grandeur. Par ailleurs, la question a été modifiée en 2002, 2007 et 2012, ce qui limite la comparabilité dans le temps.

Révision de l'estimation du nombre d'enfants avec handicap

Lors de la préparation de cette publication, un défaut dans l'application de la méthode utilisée jusqu'alors pour l'extrapolation des résultats portant sur les enfants a été détecté. Ce défaut a été corrigé pour les résultats de l'année 2017. De plus, les séries du passé ont été recalculées et figurent également dans cette publication. Si l'impact est important sur l'estimation du nombre absolu d'enfants touchés par le handicap, il n'a en revanche quasiment aucun effet sur les résultats en pourcent.

un accident ou une maladie entraînant des séquelles durables. De plus, certains handicaps n'apparaissent qu'au cours de la croissance ou ne deviennent visibles qu'après quelques années. Ainsi, des troubles relevant d'un handicap peuvent être longtemps ignorés des adultes qui entourent l'enfant ou mis sur le compte d'autres causes. Les garçons forment 61% des enfants confrontés à un handicap (32 000 pour 20 000 filles).

Cause principale du handicap parmi les enfants (0–14 ans) dans les ménages privés, en 2017 G2



* Les résultats reposant sur moins de 10 cas dans l'échantillon ne sont pas présentés.

Source: OFS – Enquête suisse sur la santé (ESS)

© OFS 2019

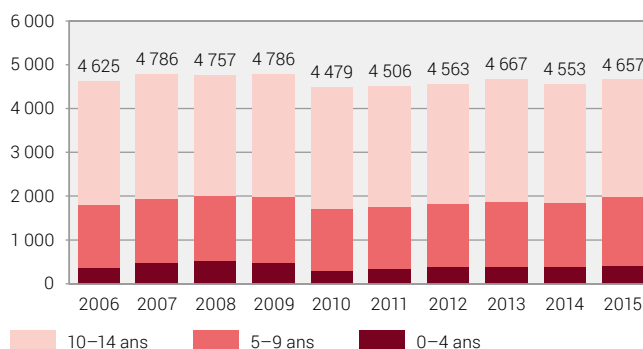
Parmi les quatre causes de handicap figurant dans le questionnaire, les causes physiques ressortent comme les plus fréquentes. Elles sont indiquées pour 43% des enfants ayant un handicap, les autres causes pour 16 à 22% seulement. Cette répartition connaît quelques variations selon l'âge, le sexe ou l'influence du handicap. Les causes mentales sont en particulier les plus fréquentes quand le handicap a une influence forte (50% des enfants avec un tel handicap). Elles augmentent aussi légèrement avec l'âge. Par ailleurs, les troubles du comportement sont plus souvent mentionnés pour les garçons (23%) que pour les filles (14%).

Enfants pris en charge en institution

La statistique des institutions médico-sociales renseigne sur le nombre d'enfants pris en charge dans des institutions proposant une offre résidentielle (internat). En 2015², ils étaient 4 657, soit 0,4% des 0–14 ans. Seule une minorité (1 622 enfants avec prestations de type «home») logeait sur place tout ou partie de la semaine. Ces chiffres ont peu évolué au cours des années précédentes.

La plupart des enfants sont pris en charge dans un établissement pour personnes handicapées, plus rarement dans un établissement pour troubles psychosociaux et exceptionnellement dans d'autres institutions. Ici aussi, leur nombre augmente avec l'âge, ce qui relève à nouveau de l'apparition ou de l'aggravation de certains handicaps au cours de la croissance, mais aussi d'autres facteurs comme la fatigue des familles et la difficulté croissante d'une prise en charge à domicile. La différence entre garçons et filles se retrouve: deux enfants pris en charge sur trois sont des garçons.

Enfants dans les institutions médico-sociales, de 2006 à 2015 G3



0-14 ans; clients/clientes durant l'année, avec ou sans hébergement; sans les établissements pour troubles de la dépendance

Source: OFS – Statistique des institutions médico-sociales

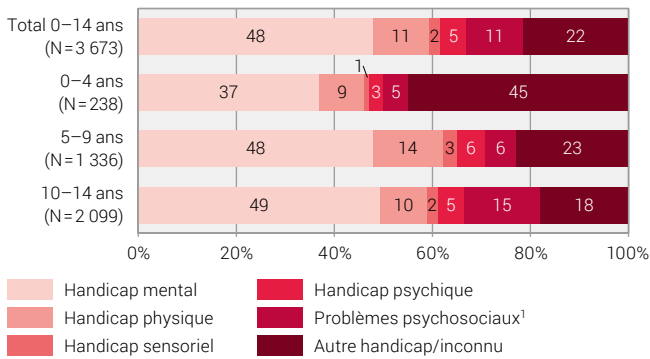
© OFS 2019

² Depuis 2016, cette statistique a partiellement perdu son caractère obligatoire et les données ne sont plus toutes disponibles pour l'ensemble de la Suisse. Elle recense des clients (internes ou externes, c'est-à-dire avec ou sans hébergement). Un client correspond à une personne prise en charge sans interruption durant tout ou partie de l'année. Une personne peut donc représenter plusieurs clients.

Dans les institutions pour personnes handicapées, la moitié des enfants (48%) présente un handicap mental. Les handicaps physiques (11%), psychiques (5%) et sensoriels (2%) ne représentent chacun que quelques centaines d'enfants. Le solde relève de handicaps de l'intégration sociale ou d'autres handicaps³.

Type de handicap parmi les enfants (0–14 ans) dans les institutions pour personnes handicapées, en 2015

G4



¹ handicap de l'intégration sociale et problème lié à une dépendance

Source: OFS – Statistique des institutions médico-sociales

© OFS 2019

Enfants avec prestations AI

Selon la statistique de l'assurance-invalidité (AI), 80 557 enfants de 0 à 14 ans ont bénéficié de prestations de cette assurance en 2017. Parmi eux, 71 323 ont bénéficié de mesures dites «médicales», 5021 se sont vu financer des moyens auxiliaires et 6992 ont touché une allocation pour impotents.

Le nombre d'enfants bénéficiant de prestations de l'AI a peu évolué au cours des 20 dernières années (mis à part les effets du transfert en 2008 des mesures de formation scolaire spéciale aux cantons). La variation la plus notable concerne les bénéficiaires d'allocation pour impotents, dont le nombre a progressé de 25% depuis dix ans.

Avec l'âge, le nombre d'enfants touchant des prestations AI augmente lui aussi. En 2017, ils étaient 34 212 parmi les 10 à 14 ans contre 24 491 pour les 0 à 4 ans et 21 854 pour les 5 à 9 ans. Cela représente environ 5% des enfants assurés dans les deux groupes les plus jeunes (0–4 et 5–9 ans) et 8% dans le groupe des 10–14 ans⁴. Les filles représentent environ 40% des enfants bénéficiant de prestations AI.

³ La catégorie «autres handicaps» est particulièrement fréquente parmi les plus jeunes enfants (45% des 0–4 ans). Elle peut en partie correspondre à des enfants accompagnant leur(s) parent(s) handicapé(s).

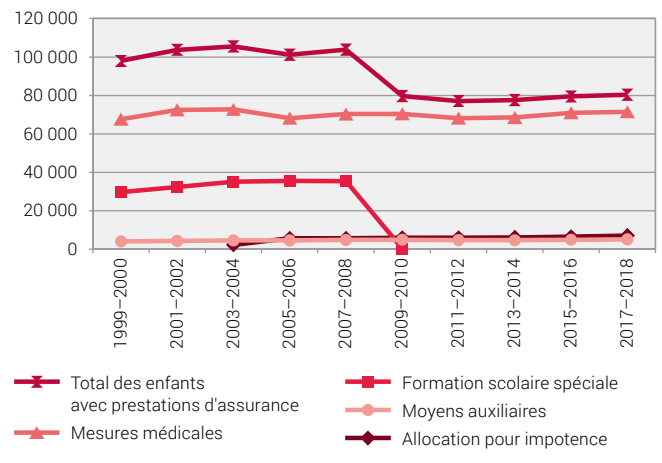
⁴ Ce résultat ne rend pas compte de l'impact global de l'AI sur les enfants. Selon une étude des cohortes nées entre 1983 et 1987 mentionnée dans la publication Statistique de l'AI décembre 2009 (OFAS 2010, p. 12), plus d'un enfant sur cinq de chaque cohorte a touché une prestation médicale au moins une fois jusqu'à l'âge de 20 ans.

La **statistique de l'AI** comptabilise les personnes ayant bénéficié de prestations qui ont fait l'objet d'une facturation l'année considérée. Ses résultats sont influencés par les changements législatifs, ainsi que par des effets structurels d'âge et de cohorte. Comme pour les adultes, l'AI finance des moyens auxiliaires (fauteuils roulants, chaussures orthopédiques, etc.) et verse des allocations pour impotents aux enfants qui ont besoin d'assistance pour réaliser les actes de la vie de tous les jours (s'habiller, manger, etc.). Ces allocations concernent essentiellement des enfants vivant à domicile. Pour le reste, les prestations varient de celles destinées aux adultes: pour les enfants, l'AI intervient principalement à la manière d'une assurance-maladie en remboursant les frais liés au traitement de certaines infirmités congénitales. Les enfants n'étant pas en âge de gagner leur vie, ils ne touchent pas de rentes d'invalidité. Ils ont par contre un droit universel à l'instruction. Dans ce cadre, l'AI a longtemps financé les structures scolaires intégrées dans les institutions pour personnes handicapées. En 2008, ces structures ont été confiées aux cantons. Les mesures de «formation scolaire spéciale» octroyées par l'AI jusqu'en 2007 ont donc disparu.

Enfants avec prestations de l'AI, de 1999 à 2018

0–14 ans, moyennes biennales

G5



Source: OFAS – Statistique de l'AI

© OFS 2019

Élèves avec besoins pédagogiques particuliers

La statistique des élèves et étudiants renseigne, via les mesures de pédagogie spécialisée, sur les enfants qui, en raison d'un handicap, sont limités dans leur capacité à suivre un enseignement standard, que ce soit pour des raisons cognitives (troubles mentaux ou psychiques) ou parce que le matériel ou les locaux scolaires ne sont pas adaptés (troubles moteurs ou sensoriels).

Durant l'année scolaire 2017/2018, 42 101 élèves ont bénéficié de mesures renforcées, soit 4,5% de tous les élèves de la scolarité obligatoire. Une majorité (22 266) était intégrée dans une classe ordinaire, alors que 17 304 ont vécu une scolarité séparée en école spécialisée.

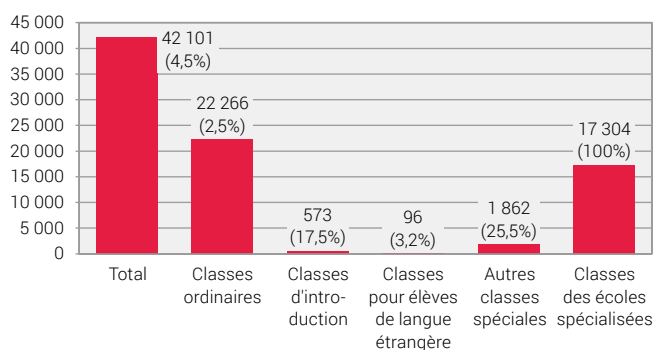
La statistique ne recense pas les besoins mais les mesures dont les élèves bénéficient. Elle laisse dans l'ombre les élèves avec handicap dont les besoins ne seraient pas identifiés ou pas couverts, ainsi que ceux qui n'ont pas de besoins particuliers ou qui bénéficient de mesures dites ordinaires (légères).

Ici encore, les garçons se retrouvent en plus grande proportion. Ils sont 27 584 (5,7% des élèves masculins) pour 14 517 filles (3,2% des élèves féminines) avec des mesures renforcées.

Élèves avec mesures renforcées de pédagogie spécialisée selon la forme d'enseignement, en 2017/2018

Nombre et % dans chaque forme d'enseignement

G6



Source: OFS – Statistique des élèves et étudiants

© OFS 2019

La **statistique des élèves et des étudiants (SDL)** recense les élèves de l'école obligatoire (HarmoS 1–11, soit les enfants de 4 à 15 ans environ) scolarisés au sein des établissements ordinaires ou dans des écoles spécialisées. Depuis l'année scolaire 2017/2018, elle recense les élèves ayant bénéficié de mesures de pédagogie spécialisée renforcées sur la base d'un relevé amélioré et élargi correspondant aux normes internationales. Par mesures de pédagogie spécialisée renforcées, on entend le soutien pédagogique intensif décidé par une autorité compétente sur la base d'une procédure d'évaluation officielle et attribué à un élève individuellement. La décision d'attribution d'une mesure renforcée est susceptible de faire l'objet d'un recours.

Ces mesures sont les plus fréquentes aux degrés HarmoS 3–8 (5,1%, soit 26 210 élèves d'environ 6 à 12 ans), et aux degrés 9–11 (4,5%, soit 11 215 élèves d'environ 13 à 15 ans). Elles sont plus rares aux degrés 1–2 (2,7%, soit 4676 élèves d'environ 4 à 5 ans).

En conclusion, si le handicap n'épargne pas les enfants, il ne concerne malgré tout qu'une minorité d'entre eux (de l'ordre de 5%) et ses conséquences restent le plus souvent légères. Toutefois, pour environ 1% des enfants, les conséquences du handicap sont beaucoup plus lourdes: quelques 8000 enfants vivant à domicile voient leur capacité à vivre comme les autres enfants fortement entravée. De même, 17 304 suivent une scolarité séparée dans une école spécialisée et 6992 reçoivent une allocation pour impotent de l'AI. Enfin, 4657 sont pris en charge dans des institutions médico-sociales, dont 1622 y sont hébergés tout ou partie de l'année du fait d'un handicap sévère et/ou de ressources insuffisantes dans leur environnement familial et sanitaire pour répondre à leurs besoins. On peut ainsi estimer à environ 10 000 le nombre d'enfants de 0 à 14 ans qui vivent avec un handicap important (env. 8000 en ménage privé et 2000 en institution), et à 54 000 le nombre total d'enfants concernés (52 000 et 2000). Ces chiffres n'ont que peu évolué depuis 10 ou 20 ans, si l'on exclut les effets des changements administratifs ou méthodologiques.

Dans toutes les statistiques consultées, le risque de handicap augmente avec l'âge et se révèle plus élevé pour les garçons, avec une proportion de filles variant entre 33 et 40%. Les handicaps physiques sont les plus fréquents mais leur influence sur la vie des enfants reste souvent limitée. À l'inverse, les handicaps mentaux sont plus rares mais leur impact est plus fort.

Pour aller plus loin

www.statistique.ch → Trouver des statistiques → Situation économique et sociale de la population → Égalité pour les personnes handicapées → Personnes handicapées
Données utilisées: voir annexe électronique.

Éditeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	gesundheit@bfs.admin.ch, tél. 058 463 67 00
Rédaction:	Pascale Gazareth, OFS
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	20 Situation économique et sociale de la population
Langue du texte original:	français
Mise en page:	section DIAM, Prepress/Print
Graphiques:	section DIAM, Prepress/Print
En ligne:	www.statistique.ch
Imprimés:	www.statistique.ch Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel, order@bfs.admin.ch, tél. 058 463 60 60 Impression réalisée en Suisse
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Numéro OFS:	1973-1700